

Doumé, le 28 juillet 2009  
N° 06 / IC/SG/DME

**Le Maire**

A

**Son Excellence, Monsieur le Ministre des  
Forêts et de la Faune**

**Objet : Dénonciation d'une exploitation forestière  
industrielle frauduleuse de bois ronds  
(grumes) dans le périmètre de projet de  
classement de la Forêt Communale de  
Doumé.**

Excellence,

Nous venons par la présente solliciter votre arbitrage dans l'opération d'exploitation illégale en cours dans la zone du projet de classement d'une Forêt Communale pour le compte de la Commune de Doumé.

En effet, après une descente sur le terrain ce jour, l'équipe qui m'accompagnait et moi, avons constaté avec amertume qu'une exploitation illégale de bois (grumes) à grande échelle avait lieu sur le territoire de la Commune de Doumé et en plus dans la zone du projet de classement d'une Forêt Communale, sans qu'aucune autorité de Doumé ne soit informée.

Dans le but d'œuvrer pour la Gestion Durable des Forêts, la Commune de Doumé, en collaboration avec le Centre Technique de la Forêt Communale et l'ANAFOR a mis sur pied un projet d'enrichissement des zones très dégradées dans la zone du projet de classement d'une Forêt Communale.

A ce jour la Commune a planté les arbres provenant de sa pépinière soit environ 7000 plants (Moabi, Ayous, Sapelli, Bossé, Ebene, Landa et le Doussié) sur une superficie de 6 ha. Le projet est dans sa phase de lancement et l'arrivée des stagiaires de l'ENEF de Mbalmayo et de la FASA de Dschang viendra sans doute accélérer les opérations.

Malheureusement, nous nous sentons frustrés dans cet élan par les activités d'exploitation illégale (grumes et sciages sauvages) observées çà et là dans le massif forestier concerné ; ce qui nous a permis de faire les constats suivants :

- Le dossier (Note technique) déposée dans vos services en vu de l'obtention d'un avis au public pour la suite des étapes de classement de la Forêt Communale a connu une suite fantaisiste, notre projet de carte ayant été intentionnellement modifié par vos agents de la Cellule de cartographie ; ceci a pour effet de favoriser les actes comme celui que nous déplorons en ce moment dans la forêt de Doumé ;
- Le projet d'enrichissement initié par la Commune ne bénéficie d'aucune assistance de l'administration forestière locale ;

Espérant que notre demande fera l'objet d'une attention particulière de votre part, nous vous prions, d'agréer, Excellence, l'expression de notre parfaite considération.

Copies

- Premier Ministre
- Asssemblée Nationale
- Gouverneur Région de l'Est
- Préfet Haut-Nyong
- DR/MINFOF/Est
- DD/MINFOF/ Haut-Nyong
- Sous-Préfet/Doumé
- Sous-Préfet/Diang
- Sous-Préfet/Dimako
- Maire Dimako
- Maire Diang
- CPFC/ Doumé
- GTZ
- CHRONO



Le Maire

*AWOUALA BALADA Marinus*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

## Commune de Doumé

# Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN  
Tél : (00237) 22 20 35 12  
Email : CTFC\_Cam @ yahoo.fr



### Lutte contre l'exploitation illégale dans la Commune de Doumé



Un tracteur à pneu utilisé par  
l'exploitation en réparation

Juillet 2009



## 1 RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION ET DEROULEMENT

Les principaux objectifs initialement prévus pour cette mission étaient de :

- faire le point sur la mise en œuvre du projet d'enrichissement des zones très dégradées dans le périmètre de classement de la Forêt Communale de Doumé ;
- repérer et cartographier la zone d'exploitation supposée illégale dans l'arrondissement de Doumé et plus précisément dans le périmètre du projet de classement de la Forêt Communale ;
- faire une évaluation rapide des pertes et dégâts causés par cette activité.

Le CTFC dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales (PAF2C), prévoit dans ses activités connexes des actions visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. C'est dans cette optique que le CTFC suite à la demande de M. le Maire de la Commune de

Doumé, a mené conjointement avec une équipe de ladite Commune une opération d'investigation dans un chantier d'exploitation supposé illégal dans la localité de PK 8, Bouam et Fils à 30 km du centre ville de Bertoua.



Cette descente a permis de repérer une activité d'exploitation intense autour de la

localité nommée PK 8, Bouam et Fils. Cf. coordonnées GPS (327721 ; 497058)

L'équipe de la descente était composée de MM :

- le Maire de la Commune de Doumé en personne,
- le Responsable Régional du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC),
- le chef de canton Bayong (Doumé),
- le Représentant de l'ANAFOR et
- trois étudiants de la FASA engagés par la Commune de Doumé dans le cadre des activités d'enrichissement des zones très dégradées dans le périmètre de classement de la Forêt Communale de Doumé.



L'équipe partie de Doumé pour le suivi de l'opération « Enrichissement des zones dégradées dans le périmètre de projet de classement de la Forêt Communale », a été informé par des riverains BAKA habitant le Campement nommé « LOSSOU », d'une exploitation de bois ronds (grumes) à quelques kilomètres de la zone actuelle de plantation des arbres forestiers. C'est ainsi que le Maire décide d'y voir plus clair et se rend, avec toute l'équipe sus-citée au lieu dit PK 8, Bouam et Fils où il a constaté un désastre écologique.



Le Maire débattant avec le  
Chef d'exploitation

## 2 PRESENTATION DES PREMIERES ANALYSES

### 2.1 Organisation des opérations d'exploitation

L'activité d'exploitation de grumes actuellement en cours au lieu dit PK 8, Bouam et Fils qui visiblement n'a aucune autorisation commence au point de coordonnées GPS (327708 ; 498411) sur l'ancienne piste forestière ouverte par la SFID, partant du carrefour MBwam à Dimako.



Souche de Padouk  
non marquée

Digue obstruant le  
passage de l'eau

Les activités d'exploitations observées s'étendent sur un peu plus de 3 km sur l'ancienne piste forestière. Cf. carte annexe



Les essences abattues qu'on a pu observer pendant la descente sont : l'Ayous, l'Aningré, le Tali, le Padouk, le Fraké et le Koto.

Il faut noter que les opérations de coupe ici ne respectent aucune norme d'exploitation, encore moins de gestion durable :

- Les souches, les culées et les houppiers ne sont pas marquées coordonnées GPS (328165 ; 498339);
- Les documents d'enregistrement et d'évacuation semblent inexistant ;
- Les arbres sont abattus sous-diamètre de coupe (Ayous de 69 cm et 72 cm de diamètre sur parc) ;
- Les grumiers sont chargés au Bulldozer, détruisant tout au passage ; coordonnées GPS (327742 ; 495600) ;
- Les ouvrages de franchissement des cours d'eau construits sans respect des normes environnementales etc. coordonnées GPS (328208 ; 498326)

## 2.2 Opérateur

L'opérateur ici serait un certain ALHADJI HASSAN, par ailleurs propriétaire d'une unité de transformation dans le village Gouékong à quelques encablures de la ville de Bertoua sur l'axe Bertoua-Bélabo, non loin de la zone d'exploitation actuelle.

## 2.3 Production, commercialisation et flux des produits

### 2.3.1 Production

Selon les informations recueillies auprès des riverains, ce chantier date de longtemps et ferait une moyenne de 10 chargements de camions par semaine à destination soit de l'usine de transformation de M. ALHADJI HASSAN, soit de Bélabo, Mbalmayo ou Douala sous le couvert d'une AEB (autorisation d'enlèvement de bois).

Il faut noter que une des billes ayant fait l'objet d'observations sont marquées :

- AEB 0105
- N°DF10 : 00192001-23/3
- Pas de marque de l'exploitant



**Le Maire ne peut que constater les dégâts**



### 3 PREVISIONS

Les constats faits sur le terrain montrent que le renouvellement de cette ancienne piste forestière devrait continuer dans les prochains jours. Compte tenu du fait que la dite piste traverse la zone de projet de Forêt Communale de Doumé du Nord au Sud, nous redoutons une exploitation de toute la zone avant même que la forêt ne soit classée pour le compte de ladite Commune. Signalons que la zone déjà parcourue en coupe représente près de 3500 ha.



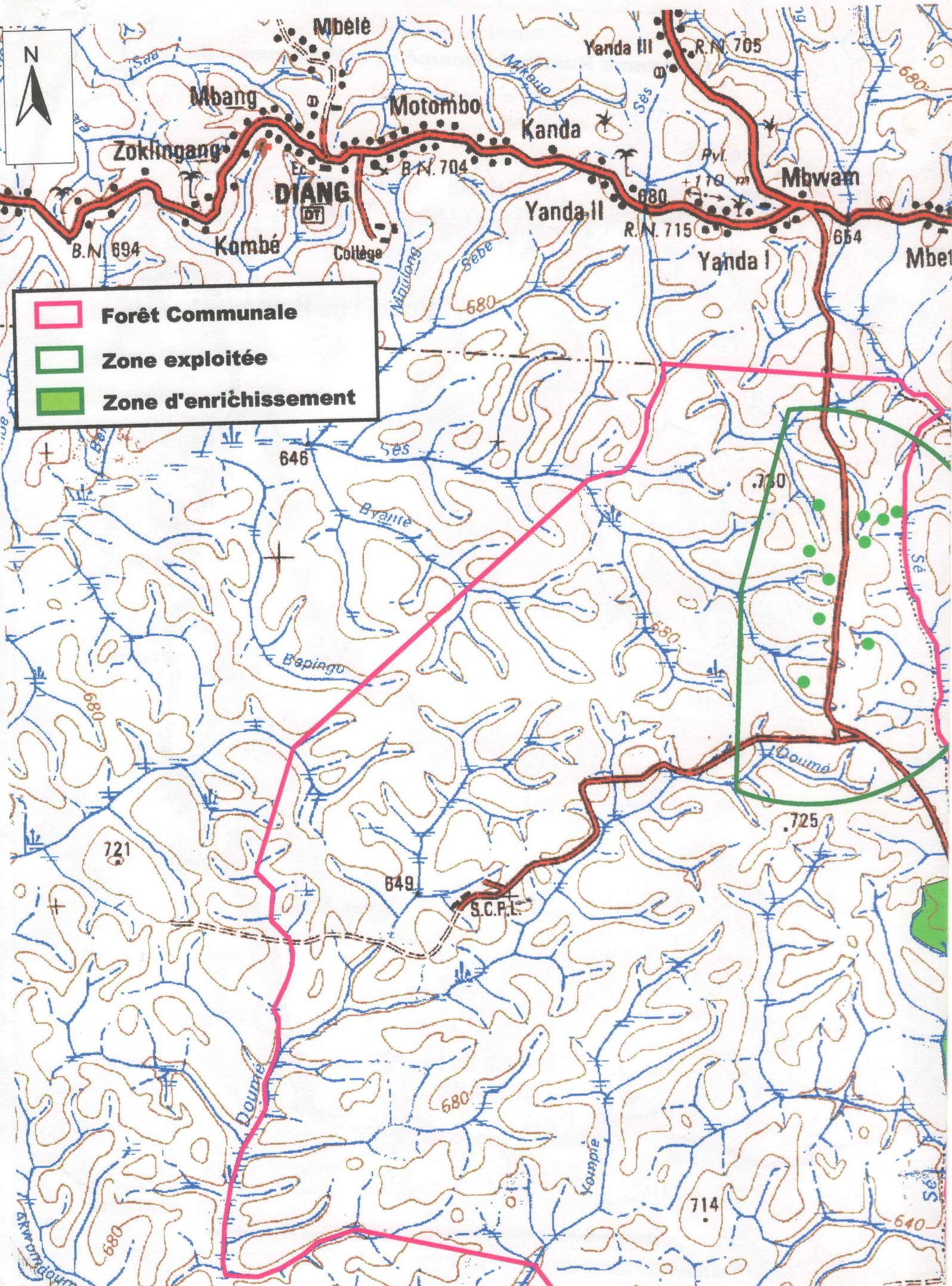
Chargement d'un camion au Bull



Jalons de marquage des







- Forêt Communale
- Zone exploitée
- Zone d'enrichissement

République du Cameroun  
**Commune Rurale de Doumé : Forêt Communale**

